

Marieville (CBM). Toutes les dépenses-capital majeures ont été financées par des prêts du Gouvernement fédéral; ces prêts sont ordinairement remboursés à même les revenus sur une période de 10 ans.

10.—Recettes et dépenses de Radio-Canada, années fiscales 1938-40

Item	1938		1939		1940	
	\$	p. c.	\$	p. c.	\$	p. c.
Recettes						
Permis.....	1,896,813	82-14	2,652,186	80-10	2,906,605	77-47
Opérations commerciales....	411,346	17-82	584,612	17-65	700,868	18-68
Emissions subsidiaires.....	Nil	—	57,069	1-72	72,654	1-93
Diverses.....	1,003	0-04	17,574	0-53	71,935	1-92
Totaux, recettes nettes..	2,309,162	100-00	3,311,441	100-00	3,752,062	100-00
Dépenses						
Programmes.....	1,060,184	47-38	1,393,018	46-95	1,540,658	43-89
Réseau.....	477,902	21-36	571,496	19-26	674,184	19-22
Location de temps de postes privés.....	58,494	2-61	16,810	0-57	11,125	0-31
Génie.....	303,968	13-58	481,123	16-22	610,482	17-39
Générales et d'administrat.	146,686	6-56	139,827	4-71	162,940	4-63
Presse et information.....	28,236	1-26	67,087	2-26	63,540	1-80
Intérêts sur emprunts.....	Nil	—	16,907	0-57	23,837	0-67
Opérations commerciales.....	55,426	2-48	77,909	2-63	108,120	3-09
Dépréciation.....	106,846	4-77	202,814	6-83	316,274	9-00
	2,237,742	100-00	2,966,991	100-00	3,511,160	100-00
Moins les inventaires.....	17,206	—	13,005	—	13,088	—
Totaux, dépenses.....	2,220,536	—	2,953,986	—	3,498,072	—
Surplus d'exploitation.....	88,626	—	357,455	—	253,990	—

PARTIE VIII.—ADMINISTRATION DES POSTES*

Historique.—Un bref exposé du développement du service postal avant la Confédération au Canada paraît à la page 804 de l'Annuaire 1934-35.

Lors de la Confédération, les administrations provinciales furent transférées au Dominion et la loi des postes de 1867 créa un service à travers le Canada. L'affranchissement intérieur fut réduit de 5 à 3 cents par demi-once; en 1870 l'affranchissement des lettres à destination des Etats-Unis fut réduit de 10 à 6 cents et de celles à destination de la Grande-Bretagne, de 12½ à 6 cents par demi-once. En 1875, une convention entre le Canada et les Etats-Unis abaissa l'affranchissement postal entre ces deux pays au tarif intérieur. En 1878, le Canada étant devenu membre de l'Union Postale, l'affranchissement des lettres à destination des pays adhérents de l'Union fut réduit à 5 cents par demi-once. A la suite de la Conférence de 1897, l'affranchissement à deux sous par demi-once fut établi, le 25 décembre 1898, pour toutes les lettres à destination de l'Empire Britannique, en même temps que l'affranchissement intérieur était baissé de 3 à 2 cents par once. Ce tarif fut maintenu jusqu'en 1915, alors qu'avec la hausse des prix durant la guerre les tarifs furent élevés. L'affranchissement à deux sous a été remis en vigueur pour les lettres à destination du Canada, des Etats-Unis, de Terre-Neuve et autres pays du continent nord américain, le 1er juillet 1926, et à destination de la Grande-Bretagne et de tous les autres pays de l'Empire Britannique, le 25 décembre 1928; plus tard il a été appliqué à la France et à l'Amérique du Sud. Le Gouvernement imposait, le 1er juillet 1931, une taxe spéciale du revenu sur les lettres adressées à tout endroit du Canada, des pays de l'Empire, de la France, de l'Espagne, et des deux Amériques,

* Revisé par H. Beaulieu, directeur des services d'administration, Ministère des Postes.